**Département de français**

**Niveau : L2, G1 et G2**

**Enseignante : Mme HOCINI-ZAOUAI**

**TD (1) : la grammaire historique et comparée**

1. **Aperçu historique ou évolution de la grammaire : de l’Antiquité au 18ème siècle**

Les premières réflexions sur le langage remontent à l’Antiquité. Des philosophes, tels que Platon et Aristot, considéraient le langage comme « une expression du cosmos » ou du monde qui nous entoure. Le langage est l’expression de la pensée.

Le terme grammaire, du grec *Grammatikè*, dont la racine gramma signifie « lettre », renvoyait donc à l’étude des lettres. Ayant emprunté aux Phéniciens le premier modèle alphabétique, composé essentiellement de consonnes, les Grecs ont été les précurseurs de l’écriture alphabétique qui est, elle-même, à l’origine de l’alphabet latin.

L’on doit aux Grecs les bases d’une véritable grammaire à travers l’établissement des parties du discours (nom, verbe…) et des catégories (genre, nombre).

Au Moyen-âge, l’apport de la grammaire arabe tient particulièrement dans la lecture du coran en s’intéressant à la fonction des lettres et à leur morphologie. Le terme de racine, par exemple, est d’origine arabe.

Durant cette période, l’on considère que seulement le latin est réellement une langue grammaticale. Les langues vivantes européennes qui en découlent et qui le remplacent resteront des siècles durant des « dialectes vulgaires » et difficiles à décrire.

Ce n’est qu’à la renaissance (16ème siècle) que l’on commence à s’intéresser aux langues modernes, telles le Français, l’Italien, l’Espagnol, l’Anglais ou encore l’Allemand.

Le 17ème siècle marque la période durant laquelle des académies ont été créées (en Italie puis en France) afin de réformer le caractère ou la qualité des langues, c’est ainsi qu’est née la grammaire normative. Elle est particulièrement prescriptive et subjective.

C’est durant cette période classiquue que La grammaire normative ou traditionnelle a été considérée comme *« l’art d’exprimer ses pensées par la parole ou par l’écriture d’une manière conforme aux règles établies par le bon usage* » (1999 : 8, Sioufi et Raemdonk, d’après le dictionnaire le Littré) ou encore « *Ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue* » (1999 : 8, Sioufi et Raemdonk, d’après le dictionnaire le Robert).

A la fin du 17ème siècle, l’on cherche à décrire les langues dans leurs ressemblances. C’est ce qui a donné lieu à une grammaire générale, la plus connue en France est la « *Grammaire générale et raisonnée »* de Port Royal. Cette grammaire, basée sur la logique cherchait à établir les règles générales du langage.

Parmi ses principes :

* Fonder les règles du langage.
* Concevoir, juger et raisonner (3 opérations basées sur la logique)

Cette grammaire a pris fin au 18ème siècle. Cette époque est marquée par les universaux du langage, autrement dit, même si les langues sont différentes, l’esprit humain est unique. Ce qui revient à dire que les diverses langues peuvent s’expliquer de la même façon.

1. **De la grammaire comparée et historique et l’émergence de la linguistique : du 19ème siècle au 20éme siècle.**

Au début du 19ème siècle, l’on ne cherche plus à étudier la relation entre la langue la et pensée mais à en concevoir l’évolution. Il s’agit d’étudier l’histoire et le développement des familles de langues ou des langues elles-mêmes. L’apparition de la grammaire historique et comparée remonte à la découverte du sanscrit (fin du 18ème siècle), langue sacrée de l’Inde. La traduction de quelques textes anciens de l’Inde ont mené à réaliser que des ressemblances existaient entre le Sanscrit, le Grec et le Latin. En comparant le système de conjugaison des trois langues, le grammairien philologue allemand Frantz Bopp (1816) est amené à établir une parenté entre ces dernières.

 « *On dit que deux ou plusieurs langues appartiennent à la même famille quand elles sont apparentées génétiquement, c’est-à-dire quand tout laisse à penser qu’elles se sont développées à partir d’une origine commune* »

L’hypothèse de départ de ce chercheur est l’existence d’une langue mère « l’indo-européen » qui a donné naissance au Grec, au Latin et au Sanscrit. Bopp propose alors sa *Grammaire comparée des langues indo-européennes (1833*). La connotation du concept de grammaire change alors de sens et est pris au sens de linguistique.

A partir de ses analyses, Bopp est amené à établir des familles de langues. Parmi les familles étudiées par la grammaire comparée, nous citons d’abord la famille des langues « indo-européennes » dont sont issues les langues germaniques (l’anglais, l’allemand, le néerlandais, suédois, danois…), les langues romanes (roumain, italien, espagnol, français, portugais…). Ensuite, la famille des langues « chamito-sémitiques » appelées aussi « afro-asiatiques » dont sont dérivés, entre autres, le berbère, l’arabe, l’hébreu…

La méthode de cette grammaire est de comparer les caractéristiques phonétiques, lexicales sémantiques…etc entre des langues apparentées génétiquement puis de démontrer qu’il ne s’agit nullement d’un pur hasard mais plutôt d’une trace probable de la langue mère, un ancêtre.

La seconde moitié du 19ème siècle marque un tournant dans la grammaire comparée et historique, c’est l’époque des néo grammairiens. Saussure, lui-même en faisait partie à ses débuts de chercheur. Il n’est plus question de comparer et de décrire uniquement, mais d’expliquer et de trouver les causes des changements linguistiques. Parmi les thèses des néogrammairiens, nous retenons ceci :

Le premier type de cause de changement linguistique est d’ordre articulatoire ; le deuxième type est psychologique (tendance à l’analogie). Ainsi, à partir du mot « fonctionner », l’on a créé solutionner, actionner…etc.

Les changements linguistiques peuvent se percevoir et s’appliquer particulièrement en phonétique, mais aussi au lexique et à la sémantique :

- Pavor (latin classique) → paor (latin populaire) → peur (français moderne)

- Fenestra (latin)→ fenestre (ancien français) → fenêtre (français moderne)

- Hospitale (latin)→ hôpital (français moderne)

- Le changement lexical, le mot « « *travailler* » s’est substitué à « *ouvrer* »

En sémantique, le mot trépasser est passé du sens de « *traverser, aller au-delà* » en latin populaire et en ancien français à « *mourir* » (en français moderne).

La linguistique comparée et historique s’est intéressée au départ à la perspective diachronique, autrement dit, l’étude de la langue au fil des siècles. L’émergence du concept de synchronie au 20ème siècle, a mené la même linguistique à se concentrer non plus sur les facteurs externes du changement linguistique mais plutôt sur les facteurs internes.